



# Conditions générales de vente

## ❖ Désignation

L'**UFOLEP Centre Val de Loire (UFOLEP CVL)** est un comité régional d'une fédération sportive multisports et affinitaire. L'une de ses activités est celle d'un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers du sport et de l'animation. Son siège social est fixé Avenue du Parc Floral, 45100 Orléans la source. L'**UFOLEP CVL** conçoit, élabore et dispense des formations en région Centre Val de Loire.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'**UFOLEP CVL**.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## ❖ Objet et champs d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'**UFOLEP CVL** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

## ❖ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de l'**UFOLEP CVL**. En cas de parcours long (ex : CQP), des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'**UFOLEP CVL** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'**UFOLEP CVL**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## ❖ Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'**OPCA** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à l'**UFOLEP CVL**. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCA**, la différence sera directement facturée par l'**UFOLEP CVL** au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à l'**UFOLEP CVL** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'**UFOLEP CVL** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

## ❖ Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le **Client** doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du **Client** sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à l'**UFOLEP CVL** à titre d'indemnité forfaitaire.

- si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à l'**UFOLEP CVL** à titre d'indemnité forfaitaire. En cas de subrogation, le **Client** s'engage à payer les montants non pris en charge par l'**OPCA**.

## ❖ Absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est du dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par l'**UFOLEP CVL**. En cas d'absence ou d'interruption, la facturation de l'**UFOLEP CVL** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCA**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'**UFOLEP CVL**.

## ❖ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les dossiers de candidatures sont pris en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Pour certaines formations, des pré-requis sont exigés pour entrer en formation, l'UFOLEP CVL organise des tests de sélection permettant de retenir ou d'ajourner les stagiaires.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'UFOLEP CVL se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

#### ❖ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par l'UFOLEP CVL au **Client**. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à l'UFOLEP CVL par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, télécopie, mail.

Le cas échéant une convention particulière est établie entre l'UFOLEP CVL, l'OPCA ou le **Client**.

A l'issue de la formation, l'UFOLEP CVL remet une attestation de formation au **Stagiaire**.

Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

#### ❖ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'UFOLEP CVL est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

L'UFOLEP CVL ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'UFOLEP CVL, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'UFOLEP CVL.

#### ❖ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'UFOLEP CVL pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'UFOLEP CVL. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

#### ❖ Confidentialité et communication

L'UFOLEP CVL, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'UFOLEP CVL au **Client**.

L'UFOLEP CVL s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par l'UFOLEP CVL comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise l'UFOLEP CVL à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

#### ❖ Informatique et liberté

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'UFOLEP CVL.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, l'UFOLEP CVL conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

#### ❖ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et l'UFOLEP CVL à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux d'Orléans seront seuls compétents pour régler le litige.